



Espace Autonomie Santé Centre Bretagne

« C'est quoi le DAC ? »



Dispositif d'Appui à la Coordination

La loi relative à l'Organisation et la Transformation du Système de Santé (loi n° 2019-774) du 24 juillet 2019 prévoit via l'article 23 la mise en place des dispositifs d'appui à la population et aux professionnels pour la coordination des parcours de santé complexes, dont les missions et le fonctionnement sont précisés par décret (n°2021-295 du 18 mars 2021).

Création du DAC en Centre Bretagne, au 1^{er} janvier 2021 :
l'Espace Autonomie Santé Centre Bretagne.



1

Le DAC prend en compte **toutes les demandes d'appui à la coordination** quelle que soit la **problématique** (médicale et/ou médico-sociale), **quel que soit l'âge ou la pathologie des personnes**, sans critère d'exclusion.

2

Les DAC s'appuient dans leur réponse sur les ressources du territoire.

3

Le DAC intervient selon le principe de **subsidiarité**.



Dispositif d'Appui à la Coordination

Nos missions

1 Assurer une réponse globale aux demandes d'appui des professionnels.

2 Contribuer avec d'autres acteurs et de façon coordonnée à la réponse aux besoins des personnes et de leurs aidants, et notamment des personnes de 60 ans et plus ou en situation de handicap sur la partie morbihannaise de notre territoire.

3 Participer à la coordination territoriale entre professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux et les structures.

4 Relayer les politiques publiques de l'autonomie sur la partie Morbihan de son territoire en lien avec la Conférence des financeurs.



Nos missions pour les professionnels (en d'autres termes)

Qui peut nous
contacter ?

- Les acteurs du soin ; de l'accompagnement ; de la prise en charge (professionnels de santé, sociaux, médico-sociaux, ...) ;
- Les patients, les bénéficiaires, les aidants, ...

Dans quelles
situations nous
contacter ?

- Face aux situations ressenties complexes, quel que soit l'âge, la pathologie, le handicap de la personne.

Pourquoi nous
contacter ?

- Pour que chaque personne puisse bénéficier d'un parcours de santé et de vie coordonné entre les différents professionnels.

Quel appui
vous est
proposé ?

- Face à ces situations, l'Espace Autonomie Santé Centre Bretagne vous informe, vous oriente vers les ressources disponibles qu'elles soient sanitaires, sociales ou médico-sociales.
- Pour les situations qui le nécessitent, il vous soutient en accompagnant les personnes dans leur parcours, tout en coordonnant l'action des différents professionnels.



Comment nous solliciter ?



Par téléphone : 02 97 25 35 37

Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Le jeudi de 13h30 à 17h00



Par mail : demande libre ou via formulaire...



En se présentant à nos bureaux : 1-3 quai des récollets à Pontivy

Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Le jeudi de 13h30 à 17h00